

**Deuxième session de l'Assemblée générale, le 19 septembre 1947.**—Le très hon. L.-S. St-Laurent, M.P., secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est le président de la délégation canadienne à l'Assemblée générale; son associé à la tête de la délégation est le très hon. J. L. Ilsley, M.P., ministre de la Justice. Des sénateurs, des députés et des représentants des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires extérieures complètent la délégation du Canada. Quatre conseillers parlementaires choisis parmi les partis de l'Opposition au Parlement prêtent leur concours à la délégation. D'autres conseillers viennent des ministères de la Défense nationale, des Finances et des Affaires extérieures.

La question de la Palestine constitue le problème politique le plus épineux auquel doit s'attaquer la deuxième session de l'Assemblée générale. Elle avait déjà été étudiée à une session spéciale de l'Assemblée générale ouverte le 28 avril 1947. Une commission spéciale d'enquête sur la Palestine avait été établie et chargée de préparer un rapport qui serait soumis à la prochaine session régulière de l'Assemblée. Le Canada fut l'un des onze pays choisis pour fournir un membre à la Commission spéciale. Le représentant du Canada appuya la proposition majoritaire de cette Commission à l'égard d'un plan de partition qui comprendrait aussi l'union économique. Une minorité proposa la formation d'un État fédéral.

A la deuxième session de l'Assemblée générale, par conséquent, ces propositions de la Commission spéciale d'enquête sur la Palestine ont été étudiées par une commission *ad hoc*, ainsi qu'un plan des nations arabes visant à établir un État unitaire indépendant. Chacun de ces plans a été étudié par une sous-commission séparée; une troisième sous-commission a été chargée d'étudier la possibilité d'une réconciliation entre les contestants. Finalement, l'Assemblée générale a approuvé la proposition de la commission *ad hoc*: que la Palestine soit divisée en un État arabe et un État juif indépendants et que Jérusalem soit placée sous un régime international spécial, toutes les parties du pays devant former une union économique. L'Assemblée a créé la Commission de la Palestine et l'a chargée de diriger les mesures prises à cette fin. Cette Commission est guidée par le Conseil de sécurité et doit lui faire rapport durant les périodes qui s'écoulent entre les séances de l'Assemblée.

La proposition relative à l'établissement d'une Commission intérimaire de l'Assemblée générale devant se réunir durant l'intersession de l'organisme principal a été appuyée par la délégation canadienne, qui a collaboré à la rédaction de la résolution acceptée par la majorité requise de deux tiers de l'Assemblée. La délégation canadienne a apporté une contribution importante à une résolution concernant la propagande de guerre, résolution qui a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée. D'autres résultats politiques importants de la session consistent dans l'établissement d'une Commission spéciale des Balkans, l'élection de l'Argentine, de l'Ukraine et du Canada au Conseil de sécurité, l'admission du Yémen et du Pakistan comme membres des Nations Unies et la création d'une Commission provisoire de la Corée, dont le Canada fait partie.

Dans le domaine économique, des accords conclus avec cinq institutions spécialisées ont été approuvés\*; les demandes d'admission de l'Autriche et de l'Italie à l'Organisation de l'aviation civile internationale ont été approuvées. Des résolutions ont été adoptées en vue de la préparation de rapports périodiques par l'ONU sur la situation économique mondiale. Il est convenu d'étudier les facteurs relatifs à l'établissement d'une Commission sur l'économie du moyen Orient.

\* Union internationale des télécommunications; Union postale universelle; Organisation mondiale de la Santé; Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement; Fonds monétaire international.